

Zones de protection marines

EASTPORT

La péninsule d'Eastport, l'un des lieux les plus pittoresques de la baie de Bonavista, est située à quelque trois heures de route de St. John's. Son littoral accidenté est entrecoupé de promontoires, d'anses et de plages. Ce secteur compte de nombreuses îles, qui fournissent un habitat à une faune marine très diversifiée. Les eaux riches et productives qui entourent la péninsule d'Eastport regorgent d'espèces variées de poissons de fond et pélagiques, de mollusques et de crustacés, de mammifères marins et de plantes aquatiques. Depuis les débuts de la colonisation, les habitants de la péninsule d'Eastport se sont toujours appuyés sur la pêche pour assurer leur subsistance économique.



En 1995, face à un déclin des prises, les pêcheurs de homards locaux ont créé le Eastport Peninsula Lobster Protection Committee, dont l'objectif était de mettre en œuvre une stratégie globale de conservation du homard pour la péninsule d'Eastport. Les membres du Comité ont fourni l'information et les données nécessaires à la gestion de la ressource, puis ils ont adopté diverses mesures de conservation et d'exploitation durable. Encouragé par le succès de diverses initiatives, le Comité a contracté, en 1997, une entente avec Pêches et Océans Canada visant à limiter la pêche locale et à l'interdire dans deux zones d'habitat privilégié du homard. L'une des retombées de ces mesures a été la capacité des diverses parties - pêcheurs, gouvernements, jeunesse locale, universitaires et scientifiques - de collaborer et de mettre en commun l'information et le savoir dans le but d'améliorer la gestion de la récolte du homard.

En 1999, le Comité a demandé à Pêches et Océans Canada d'établir, dans le secteur d'Eastport, une zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans*, estimant qu'une telle mesure appuierait leurs travaux en cours et faciliterait la mise en œuvre de nouvelles mesures de conservation. Il a été démontré scientifiquement que la protection de deux zones d'habitat a contribué à maintenir, voire à améliorer, la pêche du homard dans le secteur.

Le MPO a annoncé Eastport comme zone de protection marine, le 11 octobre 2005.

Pour plus d'information :

Pêches et Océans Canada
Division des programmes sur les océans
Région de Terre-Neuve
C.P. 5667
St. John's (T.N.) A1C 5X1